



Mairie du XVI<sup>e</sup>

29 septembre 2025

16.2025.129 Désignation du secrétaire de séance

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 29 septembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-15 ;

Sur Proposition de Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, Madame Chloé CHOURAQUI, est désignée en tant que secrétaire de la séance du conseil du 29 septembre 2025.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

29 septembre 2025

16.2025.130 Adoption du compte-rendu de la séance du 16 juin 2025

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 29 septembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**Article unique** : à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 16 juin 2025 est adopté.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

29 septembre 2025

16.2025.131 Inventaire des équipements de proximité du 16<sup>e</sup> arrondissement pour l'année 2026

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans la séance du 29 septembre 2025 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13, L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris concernant l'inventaire des équipements dont le conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement a la charge ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur la proposition de Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée, chargée de l'Administration Générale, des Finances, de la Caisse de Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

### DELIBERE

**ARTICLE 1** : L'inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement a la charge est fixé conformément à la liste ci-annexée.

**ARTICLE 2** : L'ensemble des précédentes délibérations concernant l'inventaire des équipements dont le conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement a la charge est abrogé

+  
++

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

29 septembre 2025

**16.2025.132** 2025 DDCT 137 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2026

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 29 septembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 17 septembre 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DDCT 137 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris au titre de l'exercice 2026, de mettre à jour l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Vu le projet de délibération en date du 29 septembre 2025 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale, des Finances, de la Caisse des Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DDCT 137 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

29 septembre 2025

16.2025.133 2025 DDCT 140 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2026

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 29 septembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 16 septembre 2025 ;

Vu le projet de délibération n° 2025 DDCT 140 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de déterminer, au titre de l'exercice 2026, les modalités de répartition des sommes destinés aux dotations des arrondissements ;

Vu le projet de délibération en date du 29 septembre 2025 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de s'abstenir ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale, des Finances, de la Caisse des Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

### DELIBERE

**Article unique** : à l'unanimité le Conseil d'Arrondissement s'abstient sur le projet de délibération 2025 DDCT 140 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

29 septembre 2025

**16.2025.134** 2025 DDCT 141 États spéciaux d'arrondissement -  
Délibération cadre-investissement 2026

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 29 septembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 16 septembre 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DDCT 141 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'autoriser les conseils d'arrondissement à effectuer des dépenses d'investissement sur des équipements autres que ceux visés à l'article L.2511-16 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 29 septembre 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale, des Finances, de la Caisse des Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

### DELIBERE

**Article unique** : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DDCT 141 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

29 septembre 2025

16.2025.135

2025 DAC 373 Subventions (12.000 euros) à 8 associations au titre d'une partie du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 16e arrondissement

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 29 septembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 16 septembre 2025 ;

Vu le projet de délibération n° 2025 DAC 373 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution de subventions de fonctionnement à huit associations ;

Vu le projet de délibération en date du 29 septembre 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale, des Finances, de la Caisse des Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DAC 373 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

29 septembre 2025

16.2025.136 2025 DVD 88 Prolongement du RER E Eole à l'ouest -  
Protocole-relais n°5 d'exécution du protocole-cadre et sa  
convention d'exécution

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 29 septembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 16 septembre 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DVD 88 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer le protocole-relais n°5 relatif aux engagements financiers et aux conventions nécessaires à la poursuite du projet et sa convention d'exécution ; avec l'État, la Région Ile-de-France, Ile-de-France Mobilités (ex-STIF), le Conseil Départemental des Yvelines, le Conseil Départemental des Hauts de Seine et SNCF réseau ;

Vu le projet de délibération en date du 29 septembre 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale, des Finances, de la Caisse des Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

#### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DVD 88 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

29 septembre 2025

16.2025.137

2025 DAE 192 Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux de Paris Habitat : garantie à hauteur de 50% du service des intérêts et de l'amortissement de deux emprunts d'un montant total de 38.656.009 €

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 29 septembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 19 septembre 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DAE 192 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'accorder la garantie de la Ville de Paris, à hauteur de 50%, soit 19 328 004,50 euros pour le service des intérêts et l'amortissement de deux prêts bancaires d'un montant total de 38 656 009 euros souscrit par PARIS HABITAT auprès de la Banque Postale pour une durée de 20 ans, en vue du financement de 11 locaux à usage commercial ou d'activité situés 12 rue de Passy - 2-6 rue Gavarni (16<sup>e</sup>) et 37 avenue George V (8<sup>e</sup>) et de l'autoriser à conclure avec PARIS HABITAT la convention de garantie d'emprunts correspondante ;

Vu le projet de délibération en date du 29 septembre 2025 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et du Logement ;

### DELIBERE

Article unique : à la majorité un avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DAE 192 mentionné en visa.

Votes pour : 29  
Votes contre : 3



Mairie du XVI<sup>e</sup>

29 septembre 2025

16.2025.138

2025 DSOL 154 Subventions (27 000 euros) à 7 associations et convention annuelle avec 4 associations, au titre du Fonds d'Animation Locale Solidarité 16ème arrondissement 2025

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 29 septembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 16 septembre 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DSOL 154 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à sept associations ;

Vu le projet de délibération en date du 29 septembre 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Hélène DORVALD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales de la Solidarité, des Séniors, du Droit des Femmes et des Cultes ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DSOL 154 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

29 septembre 2025

16.2025.139 2025 DVD 98 Stationnement de surface - Économie Sociale et Solidaire

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 29 septembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 16 septembre 2025 ;

Vu le projet de délibération n° 2025 DVD 98 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'accorder la gratuité du stationnement de surface aux structures du réemploi solidaire et de l'Insertion par l'Activité Économique et les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire reconnues par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 29 septembre 2025 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Hélène DORVALD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales de la Solidarité, des Séniors, du Droit des Femmes et des Cultes ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DVD 98 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

29 septembre 2025

16.2025.140 2025 DU 196 Dénomination avenue Marthe Bibesco (16e)

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 29 septembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 16 septembre 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DU 196 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'attribuer la dénomination « avenue Marthe Bibesco à une emprise du 16<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le projet de délibération en date du 29 septembre 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Katherine de MEAUX, Adjointe au Maire chargée des Quartiers Dauphine - Chaillot et des Anciens Combattants ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DU 196 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

29 septembre 2025

16.2025.141 2025 DU 200 Dénomination avenue Marie Bonaparte (16e)

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 29 septembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 16 septembre 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DU 200 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'attribuer la dénomination « avenue Marie Bonaparte » à une emprise à Paris (16<sup>e</sup>) ;

Vu le projet de délibération en date du 29 septembre 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Katherine de MEAUX, Adjointe au Maire chargée des Quartiers Dauphine - Chaillot et des Anciens Combattants ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DU 200 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

29 septembre 2025

16.2025.142 2025 DJS 65 Agrément du sponsor et approbation de la nouvelle dénomination du Stade Jean Bouin (16e)

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 29 septembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 22 septembre 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DJS 65 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'agrément du sponsor et approbation de la nouvelle dénomination du Stade Jean Bouin (16e) ;

Vu le projet de délibération en date du 29 septembre 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ali OUBAALI, Adjoint au Maire chargé de la Jeunesse et des Sports ;

#### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DJS 65 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

29 septembre 2025

16.2025.143 2025 DASCO 69 Collèges publics imbriqués avec un lycée -  
Dotations initiales de fonctionnement 2026 (2 588 782  
euros)

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 29 septembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 16 septembre 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DASCO 69 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation les dotations initiales de fonctionnement des collèges imbriqués avec un lycée pour l'année 2026 (2 588 782 euros) ;

Vu le projet de délibération en date du 29 septembre 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Alexandra BAROUCH, Conseillère d'Arrondissement déléguée à la lutte contre l'Antisémitisme, le Racisme, les Discriminations et aux Violences faites aux Femmes ;

#### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DASCO 69 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

29 septembre 2025

16.2025.144 2025 DASCO 70 Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (114 446 euros)

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 29 septembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 17 septembre 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DASCO 70 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation les modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collèges public parisiens ;

Vu le projet de délibération en date du 29 septembre 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Alexandra BAROUCH, Conseillère d'Arrondissement déléguée à la lutte contre l'Antisémitisme, le Racisme, les Discriminations et aux Violences faites aux Femmes ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DASCO 70 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

29 septembre 2025

16.2025.145 2025 DASCO 74 Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 199 196 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2026

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 29 septembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 17 septembre 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DASCO 74 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation les dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics ;

Vu le projet de délibération en date du 29 septembre 2025 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Alexandra BAROUCH, Conseillère d'Arrondissement déléguée à la lutte contre l'Antisémitisme, le Racisme, les Discriminations et aux Violences faites aux Femmes ;

#### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DASCO 74 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

29 septembre 2025

16.2025.146 2025 DAE 160 Prolongation des délégations de service public pour la gestion des marchés découverts parisiens

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 29 septembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 19 septembre 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DAE 160 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer des avenants de prolongation aux conventions de délégation de service public relatives à la gestion des marchés découverts ;

Vu le projet de délibération en date du 29 septembre 2025 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale, des Finances, de la Caisse des Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DAE 160 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

29 septembre 2025

16.2025.147 2025 DAE 47 Subventions et conventions (1 013 500 euros) avec 59 structures menant des actions d'insertion par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 29 septembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 17 septembre 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DAE 47 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'accorder des subventions avec 59 structures menant des actions d'insertion par l'activités des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi et de l'autoriser à signer une convention avec l'ensemble des structures ;

Vu le projet de délibération en date du 29 septembre 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Franck ALEM, Adjoint au Maire chargé du Développement Économique, de l'Emploi et des Professions Libérales ;

#### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DAE 47 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

29 septembre 2025

16.2025.148 2025 DPE 39 Approbation de la révision du zonage pluvial de Paris

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 29 septembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 19 septembre 2025 ;

Vu le projet de délibération n° 2025 DPE 39 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver la révision du zonage pluvial de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 29 septembre 2025 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Benjamin GIRAUDAT, Adjoint au Maire chargé de l'Environnement du Développement Durable et de la Cause Animale ;

### DELIBERE

**Article unique** : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DPE 39 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

29 septembre 2025

16.2025.149 2025 DFPE 6 Subventions (82 000 €) et conventions à 7 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique dans les 6e, 7e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e et 19e ards et sur tout Paris

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 29 septembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 16 septembre 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DFPE 6 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution de subvention et convention pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique dans les 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, et 19<sup>e</sup> arrondissements et sur tout Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 29 septembre 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien GUEDJ, Adjoint au Maire chargé des Entreprises, du Numérique et de l'Innovation ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DFPE 6 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

29 septembre 2025

16.2025.150 2025 DVD 57 Subventions - Conventions avec les associations Boites à Vélo, Wimoov et la FNAUT

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 29 septembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 16 septembre 2025 ;

Vu le projet de délibération n° 2025 DVD 57 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer des conventions avec des associations pour l'attribution de subventions pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la cyclomobilité professionnelle ; d'une sensibilisation aux enjeux des mobilités douces et actives ; d'une amélioration des transports collectifs et d'une politique d'intermodalité des transports ;

Vu le projet de délibération en date du 29 septembre 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Vanessa EDBERG, Adjointe au Maire chargée de la Voirie de la Sécurité Routière et des Transports ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DVD 57 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

29 septembre 2025

16.2025.151

2025 DVD 112 Plan Vélo 2021-2026. Signature de 1 convention financière avec la Région IDF et de 2 conventions financières avec la MGP concernant l'aménagement de divers projets cyclables (4 681 100€ HT)

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 29 septembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 16 septembre 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DVD 112 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer une convention de financement avec la Région Ile-de-France au titre du dispositif Plan Vélo Régional - Soutien régional aux projets cyclables ; et deux conventions de financement avec la Métropole du Grand Paris au titre du Plan Vélo Métropolitain ;

Vu le projet de délibération en date du 29 septembre 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Vanessa EDBERG, Adjointe au Maire chargée de la Voirie de la Sécurité Routière et des Transports ;

#### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DVD 112 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

29 septembre 2025

16.2025.152 2025 DEVE 66 Subventions à des associations œuvrant en faveur de la végétalisation participative, de la biodiversité et dons en nature (90 807 euros)

#### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 29 septembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 19 septembre 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DEVE 66 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'accorder des subventions à des associations œuvrant en faveur de la végétalisation participative, de la biodiversité et dons en nature (90 807 euros) ;

Vu le projet de délibération en date du 29 septembre 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Benjamin GIRAUDAT, Adjoint au Maire chargé de l'Environnement, du Développement Durable et de la Cause Animale ;

#### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DEVE 66 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

29 septembre 2025

16.2025.153 2025 DEVE 92 Subventions d'investissement pour 217 808 euros à des associations pour des projets de végétalisation participative, lauréats du budget participatif

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 29 septembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 16 septembre 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DEVE 92 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'attribuer des subventions à 9 associations lauréates du Budget participatif pour des projets contribuant à la végétalisation participative pour montant total de 217 808 euros et de signer des conventions de financement pour ces subventions ;

Vu le projet de délibération en date du 29 septembre 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Benjamin GIRAUDAT, Adjoint au Maire chargé de l'Environnement, du Développement Durable et de la Cause Animale ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DEVE 92 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

29 septembre 2025

16.2025.154 2025 DTEC 30 Dérogation, pour des bâtiments, à l'obligation de raccordement au réseau de chaleur en zone de développement prioritaire

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 29 septembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 16 septembre 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DTEC 30 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'autoriser les demandes de dérogations au raccordement au réseau de chaleur urbain pour les quatre bâtiments situés en zone de développement prioritaire ;

Vu le projet de délibération en date du 29 septembre 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Benjamin GIRAUDAT, Adjoint au Maire chargé de l'Environnement, du Développement Durable et de la Cause Animale ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DTEC 30 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

29 septembre 2025

16.2025.155 2025 DFPE 104 Subventions (12 635 786 euros) et avenants n° 1 avec la fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 30 établissements d'accueil du jeune enfant

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 29 septembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 17 septembre 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DFPE 104 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon ;

Vu le projet de délibération en date du 29 septembre 2025 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Sandra BOELLE, Conseillère de Paris déléguée à la Petite Enfance ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DFPE 104 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

29 septembre 2025

16.2025.156 2025 DAC 273 Subvention (5.000 euros) et convention d'équipement avec la Fondation Le Musée Clemenceau (16e)

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 29 septembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 16 septembre 2025 ;

Vu le projet de délibération n°2025 DAC 273 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement à la Fondation Le Musée Clemenceau ;

Vu le projet de délibération en date du 29 septembre 2025 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI<sup>ème</sup> arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Laure ANSQUER, Conseillère d'arrondissement déléguée au Patrimoine ;

### DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2025 DAC 273 mentionné en visa.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 29 septembre 2025

16.2025.159

Vœu relatif à création d'un comité de suivi des nuisances « Parc des Princes/Stade Jean Bouin »

### Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant la montée en Ligue 1 du Paris FC et son installation au Stade Jean Bouin (20 000 places) en cohabitation avec le club de Pro D1 du Stade Français Rugby ;

Considérant que le PSG joue au Parc des Princes (48 000 places), les 2 enceintes sportives étant donc séparées de 30 mètres ;

Considérant que le déroulement des rencontres, en particulier pour le football, nécessite la mise en place de dispositifs de sécurité lourds dans l'environnement des stades bien en amont des matches et que la Porte de St Cloud est un quartier dense, très habité et très commerçant ;

Considérant que le déroulement de 3 matches en 7 jours est fréquent, du fait de l'engagement des clubs en championnat, en coupe de France et en coupe d'Europe ;

Considérant que les nuisances sont inhérentes à l'organisation de grands événements et altèrent le cadre de vie des riverains, en dehors même de situations de violence exceptionnelles ;

Considérant que le travail en commun de l'ensemble des acteurs dans une instance dédiée permet un pilotage fin et agile ;

**A la proposition de Julie Boillot, le Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu à l'unanimité :**

- De la publication sur le site internet de la Mairie d'arrondissement du calendrier des matches à domicile des 3 clubs résidents



Mairie du XVI<sup>e</sup>

29 septembre 2025

16.2025.162 Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 26 septembre 2025

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 29 septembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu l'article L 2121-11 §2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'urgence ;

Sur proposition de Monsieur Jérémy REDLER, Maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

**Article unique** : Le Conseil d'arrondissement accepte, vu l'urgence d'examiner les délibérations suivantes :

**162025162** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 26 septembre 2025.

**M. Jérémy REDLER rapporteur.**

**V162025163** Vœu relatif à l'ouverture du Multi-Accueil Exelmans à Paris (XVIe).

**V162025164** Vœu relatif à la gratuité du stationnement de surface pour les médecins, infirmières et sages-femmes.

**V162025165** Vœu relatif à la dénomination des écoles du XVIe arrondissement aux noms des Compagnons de la Libération et des médaillées de la Résistance.

L'ordre du jour complémentaire adressé par la convocation du 26 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.



Mairie du XVI<sup>e</sup> 29 septembre 2025

16.2025.163

Vœu relatif à l'ouverture du Multi-Accueil Exelmans à Paris (XVI<sup>e</sup>)

### Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement ;

**Considérant que** le multi-accueil municipal Exelmans, dont l'ouverture prévue vient d'être refusée par la Commission de sécurité, ne pourra pas fonctionner à 100% de ses capacités en raison d'un manque de personnel, ce qui limite son accueil des enfants et contraint les familles ;

**Considérant que** ce refus de la Commission de sécurité a pour conséquence de retarder l'ouverture de ce nouvel établissement jusqu'à une date inconnue ;

**Considérant que** des travaux sur le porche de l'entrée principale du site nécessiteraient la mise en place d'un échafaudage empêchant une éventuelle intervention des pompiers ;

**Considérant donc** l'avis négatif de la Commission de Sécurité pour l'ouverture du multi-accueil municipal Exelmans ;

**Considérant que** le multi-accueil Exelmans devait prendre le relai de la halte-garderie municipale Claude Terrasse à sa fermeture ;

**Considérant que** la fermeture définitive de la halte-garderie de la rue Claude Terrasse sans l'ouverture du multi-accueil Exelmans, alors même qu'elle continuait de répondre à un réel besoin pour les parents et les enfants du XVI<sup>e</sup> ;

**Considérant que** la fermeture anticipée de la halte-garderie, sans alternative pleinement opérationnelle, a pour conséquence une diminution significative de l'offre d'accueil dans l'arrondissement ;

**Considérant** l'importance, pour les familles, de pouvoir bénéficier d'un accueil de qualité et en nombre, afin de concilier vie familiale et vie professionnelle ;

*Sur proposition de Sandra BOELLE et de Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>e</sup>,*

**Le Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu à l'unanimité :**

- Que la Ville de Paris mette tout en œuvre pour permettre l'ouverture et le fonctionnement à 100% du multi-accueil Exelmans dans les plus brefs délais ;
- Qu'à défaut, la halte-garderie Claude Terrasse soit maintenue ouverte tant que le multi-accueil Exelmans n'est pas en mesure de fonctionner à pleine capacité.

71 avenue Henri-Martin  
75016 Paris  
01 40 72 16 16



Mairie du XVI<sup>e</sup> 29 septembre 2025

16.2025.164

Vœu relatif à la gratuité du stationnement de surface pour les médecins, infirmières et sages-femmes

### Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement ;

**Considérant que** les professionnels de santé, notamment médecins, infirmières et sages-femmes, qu'ils exercent en libéral ou dans un cadre salarié, sont amenés à se déplacer quotidiennement pour assurer des visites à domicile auprès de leurs patients ;

**Considérant que** ces déplacements, essentiels à la continuité des soins et au maintien à domicile de nombreux malades, personnes âgées ou en situation de handicap, nécessitent fréquemment l'usage d'un véhicule personnel ;

**Considérant que** le stationnement payant de surface à Paris constitue un frein à l'exercice de ces missions de santé publique, en particulier pour les professionnels qui enchaînent plusieurs visites à domicile dans une même journée ;

**Considérant que** la reconnaissance de l'utilité sociale et médicale de ces professions justifie un traitement particulier en matière de stationnement, à l'instar d'autres dispositifs existants pour les professionnels indispensables au fonctionnement de la ville ;

**Considérant que** la pénurie de professionnels de santé dans certains territoires appelle des mesures facilitant leurs conditions de travail afin de renforcer leur présence sur le terrain ;

**Considérant que** la délibération 2025 DVD 98 prévoit cette gratuité pour les structures de l'Économie Sociale et Solidaire

*Sur proposition de Jérémie REDLER, Maire du XVI<sup>e</sup>,*

**Le Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu à l'unanimité :**

- Que la Ville de Paris instaure la gratuité du stationnement de surface pour les médecins, infirmières et sages-femmes, sur présentation d'une carte professionnelle ou d'un justificatif officiel ;
- Que cette mesure s'applique aussi bien aux professionnels de santé libéraux qu'aux salariés, afin de garantir une égalité de traitement et de répondre aux besoins des patients sur l'ensemble du territoire parisien ;
- Que cette gratuité soit mise en œuvre de manière simple et uniformisée dans tous les arrondissements, pour soutenir l'accès aux soins et améliorer la prise en charge des habitants.



Mairie du XVI<sup>e</sup>

29 septembre 2025

16.2025.165

Vœu déposé par le Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement, relatif à la dénomination des écoles du XVI<sup>e</sup> arrondissement aux noms des Compagnons de la Libération et des médaillées de la Résistance

### Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 29 septembre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que l'Ordre de la Libération a été créé par le général de Gaulle le 16 novembre 1940, afin de récompenser les personnes civiles et militaires qui ont fait preuve d'un courage exceptionnel dans la libération de la France ;

Considérant que l'Ordre compte 1061 Croix de la Libération dont 1038 personnes, 18 unités combattantes et 5 communes ;

Considérant que la volonté du Général de Gaulle était que les communes distinguées de la Croix de la Libération puissent transmettre la mémoire de l'Ordre lorsque tous les Compagnons se seront éteints ;

Considérant que l'Ordre de la Libération a notamment pour objectif d'assurer la pérennité des traditions de l'Ordre et de porter témoignage de celui-ci devant les générations futures et de mettre en œuvre toute initiative dans les domaines pédagogique, muséographique ou culturel en vue de conserver la mémoire de l'Ordre de la Libération, de ses membres et des médaillés de la Résistance française ;

Considérant que Paris, « Capitale fidèle à elle-même et à la France », a reçu la Croix de la Libération par Décret du 24 mars 1945 et est membre du Conseil d'Administration de l'Ordre de la Libération avec les quatre autres communes titulaires de la Croix de la Libération que sont Nantes, Grenoble, Vassieux-en-Vercors et l'Île de Sein ;

Considérant que la médaille de la Résistance française est une décoration, qui est après l'ordre de la Libération, est la seconde et seule autre décoration créée pendant la Seconde Guerre mondiale par le général de Gaulle ;

Considérant que la médaille de la Résistance française a été conférée à 65 029 personnes dont 25 722 à titre posthume, appartenant aussi bien aux Français libres qu'à la Résistance intérieure ;

Considérant que Paris a ainsi un devoir particulier à honorer dans la transmission des valeurs et du souvenir des Compagnons de la Libération et de la Résistance intérieure ;

Considérant que les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Paris ne sont à ce jour désignées que par leur adresse postale ;

Considèrent que depuis octobre 2023 déjà cinq écoles du XVI<sup>e</sup> arrondissement portent le nom de Compagnons de la Libération, pour mémoire : **Guy Chauliac, Daniel Dreyfous-Ducas, François Jacob, Gautier La Combe et Claude Lepeu** ;

Considérant l'intérêt majeur d'associer le nom de ces héros aux écoles du XVI<sup>e</sup> arrondissement et qui font résonance avec la tradition mémorielle de l'arrondissement ;

**Sur proposition de Francis SZPINER,**

**Le Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu à l'unanimité :**

**Que les écoles maternelles et élémentaires publiques du XVI<sup>e</sup> arrondissement puissent recevoir le nom de compagnons de la Libération ou de médaillées de la Résistance**

**Que soit examinée l'attribution aux 20 écoles publiques du XVI<sup>e</sup> arrondissement des noms des Compagnons de la Libération et des médaillées de la Résistance suivants ayant pour la plupart un lien avec l'arrondissement :**

71 avenue Henri-Martin  
75016 Paris  
01 40 72 16 16



Mairie du XVI<sup>e</sup>

29 septembre 2025

16.2025.165 (suite)

Vœu déposé par le Conseil du XVI<sup>e</sup> arrondissement, relatif à la dénomination des écoles du XVI<sup>e</sup> arrondissement aux noms des Compagnons de la Libération et des médaillées de la Résistance

### Le Conseil d'Arrondissement

1. E.E.A.PU BOILEAU 17, rue Boileau : **Yvonne Baratte**
2. E.E.A.PU LA FONTAINE 41 bis, rue la Fontaine : **Pierre Billotte**
3. E.E.A.PU MICHEL ANGE 51, rue Michel Ange : **André Bollier**
4. E.E.A.PU MURAT 164, boulevard Murat : **Yves de Daruvar**
5. E.E.A.PU MUSSET 20, rue de Musset : **André Dewavrin**
6. E.E.A.PU PARC DES PRINCES 23, avenue du Parc des Princes : **Laure Diebold**
7. E.E.PU BAUCHES 10, rue des Bauches : **Jeanne Goupille**
8. E.M.PU CHARDON LAGACHE 64, rue Chardon Lagache : **Max Guedj**
9. E.M.PU LONGCHAMP S 130, rue de Longchamp : **Marcelle Henry**
10. E.M.PU MURAT L 162, boulevard Murat : **Jules de Koenigswarter**
11. E.M.PU PARC DES PRINCES 27, avenue du Parc des Princes : **François de Labouchère**
12. E.M.PU PASSY 25, rue de Passy : **Claude Lamirault**
13. E.M.PU PERCHAMPS 38, rue des Perchamps : **Stanislas Mangin**
14. E.M.PU PROKOFIEV 18, rue Serge Prokofiev : **François de Menthon**
15. E.M.PU VERSAILLES 141, avenue de Versailles : **Yvonne Oddon**
16. E.P.PU BOISSIERE 56, rue Boissière : **Anise Postel-Vinay**
17. E.P.PU DECAMPS 4, rue Decamps : **Serge Ravanel**
18. E.P.PU GROS 18, rue Gros : **Etienne Schlumberger**
19. E.P.PU PAUL VALERY 18, rue Paul Valéry : **Roger Touny**
20. E.P.PU ST DIDIER 15 bis, rue Saint Didier : **Odile de Vasselot**

71 avenue Henri-Martin  
75016 Paris  
01 40 72 16 16